

Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche



Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois 18 fr. 50	6 mois 28 fr.	1 an 45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (- d -).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (- d -).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

N'ATTENDONS PAS LE MIRACLE

Un historien qui jouit justement d'une grande autorité, M. Louis Madelin, vient de faire une série de conférences auxquelles il avait donné ce titre général : « Les révéris français » ! Il ne s'agit pas de relations résumées à travers lesquelles j'ai cru percevoir l'intention profonde de l'auteur qui est de ramener le passé pour éclairer le présent, de trouver dans l'histoire de nos redressements d'autrefois des raisons d'espoir et de confiance pour notre avenir.

Avec autant d'art que de vérité, M. Louis Madelin a fait le tableau de l'état misérable où notre France était tombée au xv^e siècle quand Jeanne d'Arc entreprit sa mission de salut, à la fin du xvi^e siècle quand Henri IV après tant de guerres civiles eut enfin conquis son trône et au début du xix^e lorsque Bonaparte d'une main un peu rude releva le pouvoir tombé à terre, partout dispersé, et dont on ne savait plus exactement où il se trouvait.

Vous saisissez comment l'historien veut nous faire sentir l'actualité de ce passé qui peut et qui doit être instructif pourvu qu'on ne force pas les analogies, pourvu qu'on tienne compte des différences. Si l'on a des « précédents » il n'y a pas de reproduction. Si l'on est sûr que l'histoire recommence, c'est en se renouvelant. Les faits se sont arrangés aujourd'hui d'une manière qui n'est pas exactement semblable à celle d'autrefois. Et la grande différence qu'on aperçoit tout de suite fait ressortir que la tâche du Maréchal sera beaucoup plus difficile que ne fut celle du roi Henri et celle du futur Napoléon. Après la bataille d'Arques pour le premier, après Marengo pour le second, l'un et l'autre montaient au pouvoir en victorieux. Hélas ! c'est seulement après notre défaite qu'on fit appel à Pétain !

Quant à l'action prodigieuse de Jeanne d'Arc, rien ne serait plus dangereux que d'aller y chercher la certitude qu'un miracle tout cuit nous tombera du ciel, ce qui nous dispenserait de travailler à le faire nous-mêmes. Il n'est certainement pas écrit au Livre du Destin que l'évolution automatiquement renouvelée des événements nous ramènera toujours le salut après l'abaissement.

Le Maréchal ne cesse d'ailleurs de nous en avvertir. Car il ne traite pas le peuple français à la manière des démagogues qui le nourrissent de mensonges ; il ne le traite pas comme un enfant à qui l'on raconte de belles histoires, mais comme un homme qui ne doit pas avoir peur de la vérité. Et cette vérité, c'est que le redressement de la France ne sera et ne pourra être que l'œuvre de tous les Français. Le Maréchal ne cesse de nous le dire : il a besoin de la collaboration de tous. Il nous l'a encore répété dans son dernier message : « Tenons-nous au coude à coude. Les plus beaux espoirs nous seront permis ! » Cela est clair. Il y a là une promesse, mais subordonnée à une condition. La promesse qui nous est faite sera tenue, si nous remplissons la condition qui dépend de nous ! Il a été dit que nous avions bien mérité notre défaite par notre relâchement ; admettons-le, bien que le châtiement pour être juste ne devrait pas frapper les innocents. En tout cas, il est sûr que nous ne mériterons notre relèvement que par nos efforts et notre travail.

Nous y avons trop cru à je ne sais quels miracles, comme s'ils nous étaient dûs, comme si le malheur nous constituait créanciers des dieux. Nous avons attendu le miracle qui nous garderait la prospérité sans que nous ayons besoin de travailler et la paix sans que nous ayons à la défendre. Nous avons attendu le miracle qui nous mettrait en état de faire la guerre sans avoir besoin de nous y préparer. Enfin, une fois la guerre engagée, nous gouvernants et nos chefs ont attendu le miracle qui nous donnerait la victoire sans qu'il soit besoin de se battre !

Ces leçons-là doivent suffire à nous convaincre que nous aurions tort d'attendre le miracle qui nous vaudra la défaite sans sacrifices et le redressement sans travail et sans effort ! Il se paye trop cher ce genre d'illusions, et, cette fois, ce ne serait pas la faute du gouvernement si nous y persistions.

Le Maréchal et ses collaborateurs donnent à la Nation l'exemple d'un travail et d'un effort qui ne cessent pas. Ils ne nous demandent que de les aider dans cette œuvre immense de reconstruction nationale. Faisons autour d'eux ce miracle d'un peuple français uni et fraternel, et, alors, suivant le mot même de Pétain, « les plus beaux espoirs nous seront permis » !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Le théâtre à Cahors.

La vie théâtrale a repris à Cahors où nous voyons se succéder avec des succès divers des compagnies qui nous apportent des spectacles dont quelques-uns sont excellents.

Notre pauvre salle du théâtre municipal, si délabré, connaît la chance d'un public inaccoutumé. Je veux dire que les Cadurciens de Cahors semblent y être en minorité. Ils ont le plaisir de s'y voir entourés par les hôtes que l'exode a amenés dans notre vieille cité et dont nous sommes sûrs qu'ils emporteront un bon souvenir. Au théâtre l'amalgame se fait... étroitement. On y réalise parfaitement le « coude à coude » et même le « côté à côté » recommandé par le Maréchal. Les physionomies de ces « réfugiés » sont maintenant devenues familières. Ils se sont accoutumés à l'allure sans-çon et bon enfant du cru et s'accoutument du manque de confort que leur offrent des sièges qui ne permettent pas de s'isoler et d'ignorer son voisin. On rit ou l'on s'émue ensemble et cela crée entre tous comme une cordiale atmosphère de famille.

L'autre soir, la tournée des « Deux Anes » a connu la grande affluence et le joyeux succès. Ce genre de spectacle qui divertit sans contrainte plaît beaucoup au public de chez nous. De bonne grâce

et de bonne humeur il se prête au jeu, si bien qu'au bout d'un moment tout le monde s'amuse, aussi bien ceux qui sont dans la salle que ceux qui sont sur la scène.

Quelques heures de bonne « distraction » pendant lesquelles on oublie tant de soucis, cela vaut bien qu'on se tienne un peu !

La répartition du gaz.

Il a été procédé ces jours derniers à une répartition du gaz faite suivant une base différente de celle dont on s'était servi la première fois. Cette modification a été opérée sur les réclamations de la municipalité à la direction de la Compagnie.

La nouvelle répartition a amélioré quelque peu la situation faite par la précédente à de nombreux ménages. Mais elle a créé ou laissé subsister des différences assez choquantes. Nous savons des ménages de deux personnes auxquels sont attribués 27, 23 et même 20 mètres cubes mensuels, alors que des ménages voisins comptant seulement une personne de plus se voient attribuer 45 et 47 mètres cubes.

Nous croyons qu'on a pris pour base des calculs la consommation moyenne des ménages pendant l'année 1938, à laquelle on a fait subir la réduction d'un pourcentage égal pour tous.

Étant données les quantités de charbon très réduites dont dispose la Compagnie, c'est une nécessité inéluctable de diminuer la consommation. Mais est-il bien sûr qu'on ait employé le bon moyen et n'aurait-il pas mieux valu baser cette consommation sur le nombre des membres dans chaque foyer ?

INFORMATIONS

Le MARÉCHAL dans le DAUPHINÉ

Voici le texte du discours prononcé par le Maréchal Pétain, du balcon de la Préfecture de Grenoble :

Mes chers amis, en cette journée consacrée à la France, les acclamations qui montent vers elle prouvent que vous avez foi en son destin et que vous êtes prêts à tous les sacrifices pour assurer le relèvement.

La tâche est rude. Je m'en aperçois chaque jour. Huit mois de gouvernement m'ont appris à mieux connaître les hommes, à mieux apprécier l'orientation à donner aux problèmes qui nous sont posés à toutes les heures de la journée.

Mon œuvre et celle de mon gouvernement ne sont pas toujours exemptes de critiques. Les nombreuses correspondances qui parviennent jusqu'à moi témoignent souvent d'inquiétude et de déceptions. On se plaint en particulier des taxes, de l'insuffisance du ravitaillement, de l'épuisement des stocks. Je n'ai pas besoin de vous dire que ces questions sont l'objet de toutes nos préoccupations et que nous comptons beaucoup sur l'aide américaine pour en faire bénéficier notre ravitaillement.

On se plaint des tracasseries de certaines administrations, du peu de courtoisie des fonctionnaires. Le gouvernement doit, en cela, prendre sa part de responsabilité, car les préfets et les maires sont submergés sous une foule de prescriptions et de décrets, dont l'application, toujours urgente, ne laisse aucun répit aux fonctionnaires chargés de les interpréter.

Cette situation s'améliorera avec le temps et à mesure que les fonctionnaires acquerront de l'expérience. Je vous demande d'être patients. Grenoble ne s'est pas construite en un jour. Le redressement de la France demandera d'autant plus de temps que nous sommes en opposition d'idées avec un certain nombre de Français qui n'ont pas encore compris la nécessité d'un ordre nouveau et

restent attachés à l'espoir d'un retour à la vie facile.

Je vous le dis, ces Français se trompent. La France, soumise aujourd'hui à de grandes difficultés de vie, est menacée de mesures plus sévères encore.

Elle ne s'en tirera qu'en s'attachant à la discipline la plus rigoureuse.

Le gouvernement devra montrer beaucoup d'autorité sans se soucier des résistances individuelles ou des coalitions d'intérêts.

J'ai le devoir de préparer pour le jour où la France redeviendra libre une constitution nouvelle dont les principes sont déjà admis. Je construis jour par jour les piliers ainsi que le statut des provinces. En attendant cette promulgation, il faut gouverner. Cette volonté de commander et de prendre des initiatives dans le sens du but que nous poursuivons, je voudrais l'insuffler à tous ceux qui participent au gouvernement ou qui détiennent une parcelle de l'autorité de l'Etat.

Mes amis, je vais vous quitter, mais avec un grand espoir. J'ai vu les foules de Toulouse, de Lyon, de Marseille, de Toulon, de Montpellier, de Saint-Etienne et du Puy. De vos rangs je sens monter l'immense ferveur de la terre française. J'entends battre tout près de moi le cœur du peuple de Paris si digne dans l'acceptation du malheur commun. J'entends la rumeur lointaine de la zone interdite où plus que jamais on travaille à la mine comme au champ. Vers elle s'élève l'hommage de notre ardente affection. J'entends vos prisonniers vous supplier de leur préparer pour le retour une France plus belle.

Dans un immense sursaut, je fais tout entier vent se racheter de ses défaillances, des abandons de son passé. À la veille du printemps, songons, mes amis, au renouveau de la nature, travaillons plus, produisons davantage, pensons mieux. La France est un grand pays que l'infortune ne saurait abattre. Ensemble et d'un même cœur, crions notre amour de la patrie : Vive la France !

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Au cours d'une poussée contre la côte sud-est de l'Angleterre, une vedette allemande a coulé dans un convoi ennemi, deux navires de commerce déplaçant au total 10.000 tonnes.

Un sous-marin a coulé deux navires de commerce ennemis jaugeant au total 13.000 tonnes.

Un autre sous-marin a coulé 8.500 tonnes de navires de commerce ennemis.

Dans le courant de la nuit dernière, de grandes forces de l'aviation allemande ont attaqué de nouveau des objectifs militaires et des objectifs importants au point de vue militaire en Grande-Bretagne. Des bombes explosives et des bombes incendiaires de tous calibres ont été particulièrement jetées en grand nombre sur Hull, sur l'estuaire de la Humber, durant toute la nuit. De nombreux incendies ont éclaté dans les installations de ports et sur des entrepôts de ravitaillement.

Un navire de commerce a été efficacement bombardé dans le courant de la

journée dans le canal Saint-Georges. Le navire est resté immobile et a donné de la bande.

Des avions de reconnaissance allemands ont attaqué en Méditerranée, le 16 mars, à 40 kilomètres à l'ouest de la Crète, une puissante formation de navires de guerre ennemis composée de deux unités lourdes, six croiseurs et de deux à trois destroyers. Les deux unités lourdes ont été attaquées chacune par une torpille aérienne.

L'ennemi a effectué, dans le courant de la nuit, une incursion au-dessus de l'Allemagne septentrionale et a jeté des bombes incendiaires et explosives sur deux villes de la côte. Les dégâts causés sont minimes. On a réussi à éteindre les incendies dès leur apparition. Quelques personnes civiles ont été tuées, plusieurs blessées.

L'ennemi a perdu cinq avions dont deux descendus par les chasseurs nocturnes. Un avion allemand n'est pas rentré à sa base.

JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée : elle t'offre un idéal et un beau métier.

Le plan allemand contre l'Angleterre

Le correspondant d'un journal suisse à Berlin dit que le plan allemand contre l'Angleterre s'établit ainsi : étranglement du pourcentage maximum des arrivées de matières premières en Angleterre ; destruction des centres et bases de production ; invasion de l'île.

Dans les milieux berlinois, indique le correspondant du journal suisse, on est enclin à fixer à trois mois le délai dans lequel l'Allemagne possèdera des chances de terminer la guerre en Europe. Mais cette chance tourne en faveur de l'Angleterre si celle-ci n'est pas battue sur l'île en juin ou si elle peut à ce moment jouer encore un rôle important en Méditerranée.

EN PEU DE MOTS...

Au tirage des trois séries de rentes 5 0/0 amortissables 1920 qui devront être remboursées à partir du 1^{er} mai 1941, le sort a désigné les séries 186, 199 et 27.

Malgré les dangers que comporte actuellement la pêche en haute mer, les « terre-neuvas », ces grands bateaux de pêche à moteur auxiliaire, vont quitter ces jours-ci Saint-Malo, Fécamp et d'autres ports de pêche bretons pour se rendre sur les lointains « bancs ».

Chronique du Lot

LES DROITS DU PAYSAN

Le Maréchal nous a annoncé de sa voix si profondément émue que la retraite des vieux entre en action. C'est une bonne nouvelle, et il est évident, car cette promesse ne fut toujours qu'un espoir fallacieux dû à l'indifférence des dirigeants d'une autre époque. Adoucir l'existence des vieillards, de ceux qui ne peuvent plus travailler, est une œuvre admirable. Son écho se répercutera en bienfaits de toutes sortes touchant les deux générations. Car la dureté des temps et les malheurs présents empêchent les jeunes de trouver des situations leur permettant de subvenir aux besoins d'un foyer créé par eux et d'aider leurs parents. Soulagés en partie de cette charge matérielle, les jeunes fonderont enfin de vrais foyers que les vieux auront la joie de contempler. Le désordre moral des unions libres s'effacera, la femme et l'enfant seront à leur vraie place. Voilà pourquoi, à mon humble avis, la retraite des vieux créera une France nouvelle, celle que veut le Maréchal, selon les traditions saines qu'un pays comme le nôtre se doit de perpétuer ; le goût ancestral du foyer doit renaître, tout est là. Cela comporte des responsabilités, des sacrifices, mais la certitude d'un bonheur si grand et si pur doit animer les jeunes et devenir leur idéal.

Qu'on n'aïlle pas supposer que je conseille aux jeunes de se reposer entièrement sur l'Etat pour assurer le bien-être de leurs parents. Ils ne sont jamais libérés de leurs devoirs familiaux, ceux qui les comprennent et aiment les leurs. Mais là où règne la pauvreté, quel apaisement que cette retraite, puisqu'aussi bien elle ne grèvera le budget des jeunes que sous la forme d'une cotisation mensuelle à verser.

Qu'il me soit permis de défendre ici une cause qui me tient particulièrement à cœur, celle du paysan, relativement à ce paragraphe où l'on parle des ouvriers agricoles et du petit retraité ayant un lopin de terre à cultiver. Il faudra en venir à ne pas ignorer le petit propriétaire-agriculteur et ses difficultés de chaque instant. Le fait d'être propriétaire dans ce cas (et les feuilles d'impôt sont là pour permettre un juste classement) ne signifie pas qu'on est fortuné. Il faut souvent qu'il fasse tout par ses propres moyens, cela est, parce qu'il n'a même pas la possibilité, d'après son revenu de récolte, de payer un ouvrier. Parfois, l'ouvrier agricole chez ce petit propriétaire a plus de bénéfice que lui-même. Loin de moi la pensée qu'on ne doit pas aider cet ouvrier, mais il sera juste d'en venir à aider dans la même mesure le petit propriétaire qui n'a pas pu économiser pour sa vieillesse malgré tous ses efforts. Ils me donneront raison, tous ceux du Quercy, où les grands exploitations agricoles n'existent pas, où l'ouvrier et le propriétaire se tutoient, mangent à la même table, et connaissent leurs moyens réciproques. On veut faciliter le retour à la terre avec la retraite des vieux afin que les petits pensionnés quittent les grands centres. Et c'est très bien, mais il faudra penser au petit propriétaire qui n'aurait pas droit à cette retraite et en verrait bénéficier des vieillards comme lui ayant déjà d'autres revenus, si petits soient-ils. Il faut que les Pensions Publiques s'élèvent et qu'ils étendent ces cas intéressants entre tous. On demande l'effort constant du paysan, qu'on lui accorde la justice, il ne demande que cela.

Qu'on comprenne enfin en France l'égalité du travail, l'égalité des aides à donner. Ouvriers et paysans doivent être confondus pour l'honneur comme pour la peine.

Lise QUERCY.

A la Cour d'Assises

M^r Jean Delmas, le jeune et brillant avocat du barreau de Figeac, vient de se voir confier par M. le bâtonnier Gisbert la mission de défendre le jeune Novak, inculpé de tentative de meurtre et de vol qualifié, affaire qui sera appelée au rôle des assises le 24 mars prochain.

Que M^r Jean Delmas, dont ce sont les débuts comme avocat d'assises, veuille bien trouver ici l'expression de notre vive sympathie.

Promotions de percepteurs

Le « Journal Officiel » publie les promotions sur place, de percepteurs. Nous relevons les promotions suivantes de percepteurs du Lot :

2^e classe, 1^{er} échelon : M. Berbillé, de Saint-Géry.
2^e échelon de la 2^e classe : MM. Schnetzer, de Livernon ; Piquepé, de Saint-Germain.
2^e échelon de la 3^e classe : MM. Regimbeau, de Duravel ; Brun, de Saint-Germain-du-Bel-Air.

LES CHANTIERS DE LA JEUNESSE

Dernier avis. — Le Commissariat général des chantiers de la jeunesse a reçu, après les dates limites annoncées par la presse et la radio, de très nombreuses demandes de sursis et de devancement de convocation.

Il vaut bien toutefois penser que si beaucoup de jeunes gens se sont décidés tardivement, c'est qu'ils avaient, au dernier moment, des raisons graves. Et, dans un esprit de bienveillance, il a décidé d'examiner les demandes reçues et de prendre comme nouvelle date limite, définitive cette fois, le 20 mars pour les demandes de devancement de convocation.

Toute demande parvenant à Châtel-Guyon après ces dates ne recevra pas satisfaction.

D'autre part, les jeunes gens qui ont fait une demande de sursis et n'ont pas encore reçu de réponse sont autorisés à attendre dans leurs foyers, jusqu'au 1^{er} avril, date limite, la décision prise à leur égard.

Rappelons enfin que les jeunes Français nés entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 1920 sont astreints à un stage dans les chantiers de la jeunesse s'ils sont actuellement domiciliés en zone libre ; ou les jeunes réfugiés ou repatriés à un titre quelconque sont également visés par la loi et les sanctions qu'elle prévoit.

COLIS ET LETTRES POUR PRISONNIERS

Le Délégué départemental de la Croix-Rouge du Lot a reçu la note ci-après :

« D'après les renseignements qui nous parviennent du Secrétariat aux Communications, à partir du 16 mars :

« 1^o Ne seront plus acceptées par les Postes et les Chemins de Fer les lettres non écrites sur formulaires et les colis non munis de l'étiquette spéciale (formulaires et étiquettes distribués dans les camps d'Allemagne et envoyés par les prisonniers à leur famille), à destination des camps suivants :

« III-B — III-A — III-C — IV-D — IV-C — V-A — VI-A — VI-E — VIII-A — VIII-C — X-B — XI-A — XII-B — XXI-B.

« II-A — II-B — II-C — III-D — IV-B — V-E — VI-B — VI-D — VI-G — VI-H — VI-J — IX-C — X-C — XII-B — XII-D — XIII-A — XIII-C — XX-A — XXI-A.

« 2^o Ne seront plus acceptées par les Postes les lettres non écrites sur formulaires pour les camps suivants (les « colis sans étiquettes étant encore acceptés provisoirement) :

« VII-A — XVIII-A — XXI-A.

« IV-C — VI-C — VI-F — VIII-A — IX-B — X-A.

« Aucune de ces étiquettes spéciales n'a été distribuée en supplément pour les « Colis-Rouge Française ». n'en a donc pas à sa disposition et ne peut en fournir. Dans le cas l'envoi à des prisonniers nécessiteux, les étiquettes obligatoires devront être demandées par les œuvres aux familles.

« Nous attirons votre attention sur le fait que cette liste subira probablement des modifications. Nous vous en tiendrons au courant. »

INTERDICTION DE CONSOMMER

Le Préfet du Lot, informé qu'un produit dénommé « Anis Berger », tiré de la distillation de la racine de l'Anis, est consommé et servi bien souvent comme anérisif, rappelle à MM. les délégués de boissons du département qu'aux termes de la Loi du 24 août 1940 (art. 1) contre l'alcoolisme sont interdites : « Les boissons dites apéritives qui, en vertu de la législation existante, supportent la surtaxe sur les apéritifs à base d'alcool ou titrent 16^e d'alcool ou plus, ou renferment plus d'un demi gramme d'essence par litre. »

En conséquence, la consommation de l'Anis Berger est interdite avant 14 h. et de 17 heures à 20 heures.

Toute infraction sera sanctionnée conformément aux lois et règlements.

Conseils municipaux dissous

L'« Officiel » publie des arrêtés aux termes desquels sont dissous les conseils municipaux suivants : La Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), Saint-Paul-de-Jarrat (Ariège), Giuncaglio (Corse), Saint-Pierre-du-Mesnil (Eure), Binas et Epuisay (Loir-et-Cher), Pérignieux (Loire), Pogny (Marne), Ivors (Oise), Odeillo-Font-Romeu-Via et Villelongue de la Salanque (Pyrénées-Orientales), Saint-Clément-sur-Valsonne et Saint-Germain-au-Mont-d'Or (Rhône), Plancheire (Savoie), Semois-sur-Seine (Seine-et-Marne), et Fontaine-sur-Maye (Somme).

Ces dissolutions ont été décidées, pour la plupart des cas, par suite de l'impossibilité de constituer une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales. Certaines de ces dissolutions sont dues à des démissions par le fait desquelles les conseils municipaux se trouvent réduits à un nombre insuffisant de membres.

CAHORS

LES VOLS DE POMMES DE TERRE

Ainsi que l'indiquent un communiqué officiel relatif au ravitaillement, chaque année en France, 800.000 quintaux de pommes de terre de semence, alors que, cette année, on n'a pu en importer que 500.000 quintaux. Cette différence en moins a été vivement ressentie par les agriculteurs, par tous ceux qui, à cette époque de mars, semaient des pommes de terre. Néanmoins, dans notre région, nombreux sont les propriétaires qui, ayant conservé quelques pommes de terre de la récolte dernière, purent procéder aux travaux d'ensemencement. Hélas ! certains viennent d'être victimes de maraudeurs qui, au cours de ces nuits dernières, ont pénétré dans les champs, dans les jardins ou des pommes de terre avaient été semées et les ont emportées. Ces vols ont été commis dans la banlieue de Cahors, à Cabessut, Pradines, et dans les régions de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne, et, malheureusement, il est plus que probable que les auteurs de ces vols sont des individus qui ont emporté ces pommes de terre pour les semer dans leurs champs ou jardins. **— L. B.**

COMITÉ D'AIDE INTELLECTUELLE ET MORALE AUX PRISONNIERS DE GUERRE

Le Comité d'aide intellectuelle et morale aux prisonniers de guerre rappelle aux personnes désireuses d'adoucir les longues heures d'ennui de nos captifs que des livres destinés aux prisonniers pourront être déposés dans les centres de ramassage suivants : Cahors, lycées Gambetta et Clément-Martin, grand séminaire ; Figeac, collège Champollion, collège, E.P.S. de filles ; St-Céré, E.P.S. de garçons, E.P.S. de filles ; Souillac, artisanat rural ; Gourdon, E.P.S. de filles. Ces livres doivent être des manuels d'enseignement secondaire ou primaire, des ouvrages littéraires, scientifiques, des romans à l'exclusion des ouvrages de caractère immoral ou politique. Les dons en argent doivent être adressés au c. c. de la Fédération de l'enseignement, n° 305-44, Toulouse.

ALSACIENS-LORRAINS

Groupe des Alsaciens-Lorrains. — Le Comité invite tous les réfugiés et tous les non rapatriables alsaciens-lorrains, résidant à Cahors, à assister à la réunion générale, qui aura lieu à la Mairie de Cahors, salle du Conseil municipal, dimanche 23 mars 1941, à 14 heures précises. Des questions importantes y seront traitées, la présence de tous est indispensable. **— Le Comité.**

Groupe départemental du Lot. — La permanence qui se tenait tous les jours de la semaine, de 17 h. 30 à 18 h. 30, et le samedi, de 14 h. à 16 h., à la Mairie de Cahors, est transférée 10, rue Docteur-Bergonioux, 2^e étage, aux mêmes jours et heures. Nous invitons tous nos correspondants à adresser leur courrier à cette nouvelle adresse. **— Le Comité.**

M. ROBIN, chirurgien-dentiste, 1, rue Hautesserre, informe sa clientèle que son cabinet est ouvert tous les jours.

SEANCE DE MUSIQUE

Une troisième séance musicale gratuite sera donnée le dimanche 23 mars par M. Jean Nouyrit, des Concerts Podeloup et de l'Opéra, professeur de violon et de violoncelle, avec le concours de Mme Haen, prix de piano du Conservatoire de Paris, de Mlle Germaine Ganiayre, cantatrice, de Mlle Rytz Néama, pianiste diplômée du Collège musical belge, de M. Lichnevsky, violoniste des Concerts Podeloup, et du quatuor à cordes composé de MM. Dauchy, Chabrier, J.-B. et Jean Nouyrit. Des oeuvres de Chausson, Chopin, Schumann, Scriabine, Locatelli, figureront au programme. Cette séance aura lieu à 15 heures chez M. Nouyrit, 11, Boulevard Gambetta, où le meilleur accueil sera réservé à tous les amateurs de musique.

SOIRÉE ETUDIANTE

Dimanche 23 mars, à la Théâtre Municipal, à 20 heures 30, la Jeunesse Etudiante Chrétienne de Cahors donnera une soirée étudiante avec le concours de l'orchestre Jéciste. Au programme : une comédie de Labiche, des ballets, des chants, de la musique. La location est ouverte au théâtre.

OBSÈQUES

C'est avec émotion qu'on a appris, à Cahors, la mort de M. Urbain Testut, qui, ces jours derniers, à Versailles, fut heurté, renversé par une auto conduite par des soldats allemands. M. Urbain Testut était bien connu dans notre ville où il avait occupé, pendant plusieurs années, les fonctions de contrôleur des Contributions Indirectes. Ses obsèques ont été célébrées mardi matin à Cahors, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous prions Mme Urbain Testut, Mlle Simone Testut, les familles Constans, Baffall, Laniès, Molinié, Boyer et tous les parents de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mlle Isabelle Lahontaa, décédée à Cahors, à l'âge de 52 ans. Ses obsèques ont été célébrées mercredi matin, à 9 heures, une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire de la regrettée disparue et a témoigné à la famille de vives sympathies. Nous adressons à Mme Vve Lahontaa, à Mme et M. Albert Lahontaa, photographe, à Mme et M. Lahontaa, négociant, à tous les parents nos sincères condoléances.

VENTE ILLEGALE DE CHARCUTERIE

Le 14 novembre 1940, la police de Cahors procédant au contrôle de la surveillance des repas, constatait que Mme Grangé servait à ses clients, dans son restaurant, de la viande de charcuterie, alors que le menu du jour ne devait comporter que deux plats de légumes. Poursuivie devant le tribunal correctionnel, le 6 décembre, elle était condamnée à 16 francs d'amende. Mais ce jugement a frappé d'appel par le ministère public, est revenu devant la Cour d'appel d'Agen qui a élevé la peine à 25 francs d'amende.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

L'Aviron Cadurcien s'est réuni en Assemblée générale le 7 mars pour procéder au renouvellement de son Bureau qui est ainsi constitué : **Président** : Orliac Paul ; **Vice-Présidents** : Caillaux, Salgues et Lapyuade ; **Traitéur-Secrétaire** : Ichard qui une fois de plus se consacre utilement à la cause du sport.

Doyenne des sociétés sportives cadurciennes, l'A.C. reprend son activité sous la direction du capitaine d'entraînement Gaston Fabre qui a été et reste encore un des plus brillants joueurs de l'Aviron. Il faut rappeler que l'A.C. a toujours témoigné d'une grande activité sportive et a souvent remporté de beaux succès. Tout le monde se souvient de Lucien Desprats, champion du Sud-Ouest en skiff en 1914. La même année, une équipe composée de Desprats, Bonnave, Salgues, Hébrard, Gibert, était vaincue dans tous les bassins du Sud-Ouest et du Sud-Est.

Après la guerre les couleurs bleu et blanc furent portées brillamment dans les compétitions internationales : une équipe composée de Verdité, Fabre, Combalbert, Audubert, se classa seconde aux régates du lac de Côme en Italie. En 1924 Verdité fut champion de skiff du Sud-Ouest.

Plus récemment enfin des équipes de jeunes ont remporté deux ans de suite le Challenge Poussou et faisaient en 1938-1939 deux brillantes saisons. Les couleurs bleu et blanc sont connues dans toutes les sociétés sportives du Midi.

Dimanche matin, au garage de l'Aviron, rendez-vous à 9 h. 1/2 de tous les jeunes qui veulent ramer sous les couleurs de l'Aviron.

LIGUE DU MIDI

M. Guénard, président de la Ligue du Midi, prépare déjà, en dirigeant, prévoyant et consciencieux, la prochaine saison de foot-ball de notre région. Il est fortement question qu'une nouvelle organisation soit décidée dans la Ligue, de profondes modifications devant être apportées pour la saison prochaine. Dimanche dernier, M. Guénard présidait une réunion des clubs du Lot dans la cité cadurcienne. De nombreux dirigeants de clubs étaient présents et des bases furent jetées concernant l'organisation de cette région qui formait avant la guerre le seul District du Midi, le District du Lot.

L'après-midi, en match de propagande, les réserves « pros » du T.F.C. rencontrèrent le Stade Cadurcien, qui possédait une excellente équipe. Très jolie partie qui fut suivie par un nombreux public puisque une bonne recette fut encaissée. M. Guénard est pleinement satisfait de la façon dont le foot-ball a démarré dans notre région un peu déshéritée.

STADE CADURCIEN — RUGBY

Après une partie fort disputée, Cahors a battu Mussidan par 11 à 7. Mussidan présentait une équipe droite, rapide et bien en souffle, qui ne voulait jamais s'avouer vaincue. Cahors, devant un adversaire aussi adroit et aussi mobile, usa et... abusa du coup de pied à suivre, qui fatigua l'équipe qui, d'ailleurs, ne fournira pas la partie que l'on attendait.

Dimanche 23 mars, le Stade affrontera son plus redoutable adversaire : la magnifique équipe de Souillac qui vient d'obtenir des victoires retentissantes sur Mussidan et Terrasson.

Ce sera le match-roi de la saison qui constituera la vraie finale de cette Coupe. Souillac possède un groupement où tous les éléments sont animés du plus grand désir de vaincre, au soufre incalculable et possédant en la personne d'Augey un attaquant de premier ordre, un marqueur d'essais des plus redoutables.

De son côté, le Stade jouera ce match avec la ferme volonté de vaincre, et nous sommes en droit d'attendre de sa part une grande partie.

Le match commencera à 15 heures. En lever de rideau, à 13 h. 30, U.S. Gourdonnaise (réserves) contre Stade Cadurcien (réserves).

L'occasion de ce grand match et pour éviter l'embouteillage au guichet, des billets seront mis en vente au kiosque Ludo à partir de samedi matin.

Arrondissement de Cahors

Douelle

Carnet de deuil. — Au cours de la soirée de samedi dernier, au moment où nous avons peiné le décès de notre compatriote M. Sabatié Léopold, propriétaire au lieu dit Lasprades, survenu à la suite d'une cruelle et douloureuse maladie.

M. Sabatié, vétérinaire de la guerre 1914-1918, était âgé de 69 ans. Ses obsèques, auxquelles assistait la plus grande partie de la population de la commune, ont eu lieu dans la matinée de mardi.

Ce décès met en deuil les familles Sabatié, Calmon, Delat et Noël.

En cette triste circonstance, nous adressons aux fils, aux filles et à tous les autres parents du cher disparu, nos condoléances les plus attristées. **— J. P.**

Montcabrier

Légion française des combattants. — La Section, fidèle au serment, a réalisé, en liaison avec le syndicat agricole, l'entraide en faveur des familles des prisonniers. Grâce à une main-d'œuvre bénévole et à une collecte, chaque famille est déjà assurée d'un appoint pouvant aller, pour les plus déshérités, jusqu'à vingt journées de travail.

Elle vient de remettre aussi des provisions de bouche qui devront être jointes à un colis aux prisonniers, étiqueté réglementairement et adressé par chaque famille.

Saint-Pantaléon

Nécrologie. — C'est avec la plus grande tristesse que nous avons appris le décès de notre compatriote et ami M. Testut, inspecteur principal des Contributions Indirectes dans le département de la Seine-et-Oise, survenu, au cours de la semaine dernière, à la suite d'un grave accident.

En cette douloureuse circonstance, nous prions Mme Vve Testut, sa jeune fille, les familles Constant, Molinié, Denegre, ainsi que tous les autres parents du regretté défunt, de bien vouloir agréer l'expression de nos condoléances les plus émus. **— J. P.**

Vire

Conseil municipal. — Les conseillers municipaux de Vire se sont réunis sous la présidence de M. R. Duron, maire. Les conseillers en exercice sont tous présents, à l'exception de MM. Filhol et Bousquet, prisonniers en Allemagne.

M. le Maire fait connaître au conseil municipal que, par suite du décès de Mme Auguste Soulié, il y a lieu de désigner un tambour-afficheur. Le conseil, à l'unanimité, désigne Mme Cazes pour occuper cet emploi.

Lecture est donnée ensuite par M. le Maire de la circulaire de M. le Préfet du Lot sur le compte rendu de la réunion de la commission paritaire des employés de mairie, en date du 14 février 1941. Au cours de cette réunion, des modifications très importantes ont été, en effet, apportées au barème des traitements des secrétaires de mairie. M. le Préfet fait remarquer dans cette circulaire que les secrétaires de mairie sont de plus en plus les auxiliaires indispensables des maires ; que leurs fonctions deviennent sans cesse plus importantes et plus délicates. Il importe donc qu'ils jouissent d'un traitement en rapport avec l'expérience administrative dont ils font preuve et de la somme de travail qu'ils fournissent.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. David, secrétaire de la mairie, qui

lui fournit de l'oxygène... La première leur de raison prouva à Jeannille qu'il fallait partir. La fuite immédiate vers la Suisse, ou Paris.

— Non pas à Paris, surtout, murmura-t-elle en frémissant, comme si la seule présence de Francouille dans cette ville devait être pour elle un outrage.

Ne cherchait-elle pas toutes les impossibilités d'une fugue ? Brion ne tarderait pas à la retrouver, et comme elle ne lui avouerait pas le motif de son départ, elle devrait obéir et rentrer à Venise. Comment vivre aussi ? Brion cessant aussitôt tout subsidie, elle se trouverait sans ressources, réduite à demander des prêts à ses amis parisiens.

— Il m'aime toujours, se redisait-elle. La vie nous appartient... Ma place est donc ici. Il faut que je bâtisse mon bonheur.

Tout ne lui souriait-il pas ? Elle aimait et elle était aimée ! Certes Marc se méfiait d'elle. Elle devrait désormais s'attacher à faire comprendre, avec lenteur et circonspection, le bouleversement de son cœur. Naïvement, elle s'étonna de ne pas avoir pressenti qu'elle allait aimer. Puis elle eut peur de ne pas revoir Marc sans laisser lire la vérité dans ses yeux. Elle avait honte de cet aveu, qu'elle souhaitait si ardemment. Au dîner, elle se fit excuser par Tonna. Elle était fatiguée. Elle mangerait dans sa chambre. Des pâtes et un fruit.

faisait partie le 14 février de la commission paritaire.

M. David donna aussitôt quelques explications précises sur les décisions de celle-ci.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le barème adopté par la commission paritaire sera appliqué à cet employé communal à partir du 1^{er} mars 1941 en raison de son dévouement et des nombreux services rendus par lui à la commune.

Examen de secrétaire de mairie. — Nous recevons avec plaisir de l'insertion la communication suivante :

« Je tiens à faire savoir à mes collègues secrétaires de mairie, — instituteurs ou non, — actuellement en fonctions, qu'ils n'ont pas à passer l'examen d'aptitude créé par le décret du 21 janvier 1941. Ils n'auraient à le passer que s'ils venaient à changer de résidence. »

L. DAVID, Secrétaire de la Mairie de Vire.

Les vertiges de la quarantaine

Ces manifestations du retour d'âge que l'homme connaît aussi bien que la femme, disparaissent si on prend des Gouttes Floride, de même que les bouffées de charité, suffocations, les vertiges, les hémorroïdes et tous les accidents congestifs et nerveux de cette période difficile. Les Gouttes Floride qui régularisent le cours du sang et entretiennent l'élasticité des vaisseaux sanguins, sont indispensables à l'homme et à la femme qui commencent à vieillir. Elles les préviennent de l'hypertension, de l'artériosclérose et les mettent à l'abri d'une foule de maux et malaises. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Double arrestation. — M. Pélaprat, le dévoué agent de police, a mis en état d'arrestation, pour vagabondage, Edmond Janet, originaire de la Creuse, qui a été conduit à la maison d'arrêt de Cahors, l'Espagnol Emano Perrez, qui a été dirigé sur un camp de concentration.

Toutes nos félicitations à M. Pélaprat pour ces deux belles prises.

Corn

Réunion. — Les jeunes gens et jeunes filles des communes de Corn et d'Espagnac se sont réunis le dimanche 9 mars, à 15 heures, afin d'entendre le délégué à la Jeunesse pour l'arrondissement de Figeac, MM. le Maire de Corn, les membres de l'enseignement et les membres du clergé des deux communes d'Espagnac et de Corn assistaient à la réunion. Prenant aussitôt la parole, M. Pradier, délégué à la Jeunesse, passe en revue tous les efforts qui sont faits pour les jeunes, toutes les réalisations du gouvernement à cet effet. Dans les circonstances présentes, il est souhaitable de jeter un regard vers la France de demain et de préparer les jeunes à être les vrais artisans de la rénovation française. Aussi faut-il élever cette jeunesse dans le culte de la Famille, de l'Idee et de la Patrie.

Passant aux réalisations immédiates, le délégué invite les jeunes à se grouper pour organiser des séances récréatives, pour pratiquer les sports. Il est heureux d'apprendre que l'on travaille déjà dans cette voie à Corn où s'organise une fête scolaire à laquelle participent tous les jeunes de la commune. La création d'une société sportive est envisagée. Trouver un terrain de sports reste le problème difficile. M. le Maire promet tout son concours pour résoudre cette difficulté. En fin de séance, M. Henri Carreau est désigné pour correspondre avec le délégué et grouper les jeunes gens. Mlle Berthe Querey jouera ce rôle auprès des jeunes filles. M. Hubert Pons est nommé responsable pour la commune d'Espagnac.

Marcilhac

Une réclamation anodine. — Autrefois, il y a environ 40 ans, Marcilhac avait deux distributions postales par jour. Quand le Progrès, de sa marche lente mais sûre, toucha les villes, villages et hameaux, c'est-à-dire quand les diligences attelées de hardilles furent remplacées par de fringants autobus, Marcilhac n'eut plus qu'une distribution. Les malcontents se mirent à maugréer sur le champ.

— Eh quoi ! clamèrent-ils à bout de patience, c'est ce le Progrès ? Le facteur nous apparaissait deux fois le jour et maintenant c'est l'éclipse partielle ! Pourquoi ?

On leur fit signe de se taire, car ils risquaient de se faire écraser par la lourde machine qui ouvre appelle « la force d'inertie ». Ils virent immédiatement la sagesse cachée dans l'avertissement.

— Alors, on ne les entendit bougonner que de loin en loin, comme des bourdons enfermés dans une marmitte.

Maintenant, leurs clameurs s'élevèrent à nouveau et sont renforcées par la voix irritée de la population entière. C'est

Le lendemain matin, elle ne sortit pas, en dépit d'un temps magnifique. Elle savourait son appartement et restait surprise de n'en pas avoir compris plus tôt la poésie et la douce intimité.

— Toute cette maison est délicieuse, du reste, murmura-t-elle.

Dans la ruelle, la repasseuse chantait. Jeannille s'assit à la fenêtre pour l'écouter. Quelques pigeons de Saint-Marc, en excursion, sans doute, traversèrent le rio. Le mur rose de la cour-jardin était glorieusement fleuri.

Elle ne descendit pas pour le déjeuner et allait de nouveau se faire excuser, à 7 heures du soir, lorsqu'on frappa.

Entrez, cria-t-elle.

Mme Brion ouvrit la porte, mais elle s'arrêta surprise. N'ayant pas interrogé la femme de chambre, elle s'attendaient à trouver la jeune fille effondrée dans un fauteuil ou même alitée ; elle la surprit au milieu des fleurs avec un rayonnement sur le visage.

— Excusez-moi de vous déranger, Jeannille, balbutia-t-elle.

— Oh ! madame ! Des excuses chez vous. Restez un peu près de moi.

Mme Brion s'avança.

— Je vois que votre fatigue est tout à fait passée. J'ai eu peur que vous ne soyez malade. Je crains toujours les fièvres...

(à suivre)

la seule, l'unique distribution postale du matin est remplacée par une autre qui fonctionne à 18 heures. Les hameaux communaux reçoivent le lendemain seulement des nouvelles légèrement faussées. Le facteur dont nous guettons l'arrivée dès 8 heures apparaît 10 heures plus tard ; les lettres, les journaux qui sont la moitié de notre vie ne nous parviennent qu'à 6 heures du soir. Si la missive réclame une réponse urgente, celle-ci ne peut partir que le lendemain.

Puisque ça va plus mal, pourquoi a-t-on changé quelque chose à ce qui était précédemment établi ? Pourquoi ? Pourquoi ?

Saint-Céré

Soirée théâtrale. — Nous rappelons à nos lecteurs que le vendredi 21 mars aura lieu à la salle du Foyer Municipal la superbe comédie de Molière, « Le Bourgeois Gentilhomme », jouée et chantée par toute la troupe composée de 10 artistes des théâtres de Paris, avec le concours de M. Henri Deltour.

Nécrologie. — Mardi on eu lieu les obsèques de M. Victor Marliou, ancien volontaire, décédé, rue des Bataux, à l'âge de 69 ans. A toute la famille nous adressons nos sincères condoléances.

Saint-Sulpice

Obsèques. — Dimanche dernier, 16 mars, à 10 heures, on eu lieu, au milieu d'une grande affluente de parents et d'amis, les obsèques de Mme Magné, décédée à l'âge de 77 ans.

A son fils et à toute la famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Le menu est un peu court

Vous avez fait de votre mieux, mais le repas, aujourd'hui encore, sera bien léger. Pour le rendre plus réconfortant buvez donc, avant de vous mettre à table, un verre à madère du puissant forlignan obtenu en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin. La Quintonine contient des aliments d'épargne, comme la kola, qui soutiennent l'organisme et l'empêchent de s'affaiblir. 5 fr. 85 le flacon, Ttes Phies et Phie Orliac, à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Gramat s'est réuni, pour la première fois, vendredi 14 mars, sous la présidence de M. Mazet, maire.

En ouvrant la séance, M. Mazet donne lecture des arrêtés de M. le Préfet du Lot désignant les membres du Conseil municipal et nommant M. Castagné, premier adjoint et M. Soulié, deuxième adjoint.

M. Mazet prononce, ensuite, une excellente allocution dans laquelle il a déclaré : « Nous devons nous élever au niveau de la situation présente et, armés d'une volonté tenace, aborder, travailler et réaliser tous les problèmes qui se posent à notre assemblée. »

Le Conseil municipal a voté, ensuite, l'adresse suivante au Maréchal Pétain :

« Le Conseil municipal de la commune de Gramat (Lot), dans sa première séance, adresse à M. le Maréchal Pétain l'expression de ses sentiments les plus reconnaissants pour l'œuvre de redressement national qu'il a entreprise et l'assurance de son concours et de son entier dévouement. »

Quand les artères sont dures

Les impuretés, les « toxines », qui circulent avec le sang se déposent sur les parois des artères qui deviennent dures et cassantes. Alors apparaît l'artériosclérose et ses vertiges, ses étourdissements, ses coups soudains frappés aux tempes et à la nuque. Les sels Lorgan combattent ces troubles avec un succès régulier. Ils débarrassent le sang de ses impuretés, assouplissent les artères, régularisent la circulation. Ils stimulent le foie, activent l'intestin. Chaque matin un verre à madère de solution de Sels Lorgan, c'est le moyen économique et agréable, d'assurer le fonctionnement harmonieux de ses organes et de se maintenir en bonne santé. Un flacon de Sels Lorgan de 9 Fr. 05 permet de préparer soi-même un litre de solution pour 16 jours de cure. Ttes Phies.

REMERCIEMENTS

Madame Vve Urbain TESTUT ; Mademoiselle Simone TESTUT ; Mademoiselle Elvire CONSTANS ; Madame et Monsieur Emile CONSTANS et leur fille ; Les familles BAFFALL, LANIÈS, MOLLINIÉ, BOYER et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Urbain TESTUT

PETITES ANNONCES

ON DEM. bonne à tout faire, cinquante, de confiance, pour campagne, service dame seule, réf., exigés. Ecrite sur enveloppe timbrée au Journal du Lot. (33.355.)

MENAGE campagne demande bonne tout faire, quarantaine, Pierre Isclat, Montamel, Frayssinet (Lot). (33.355.)

JOURNALIER cherche emploi pour tous travaux jardinage, taille d'arbres fruitiers, vigne, etc... S'adresser au Bureau du Journal.

TRAVAILLEZ POUR VOUS ET POUR VOTRE PAYS !

Vous économiques vous rapporterez un bel intérêt, payé d'avance si vous les placez en Bons du Trésor. En outre Vous pourrez disposer de votre argent à tout moment car les Bons du Trésor peuvent être escomptés ou vendus à des conditions qui garantissent votre prix d'achat.

Aidez à reconstruire la France, à donner à tous du travail, tout en sauvegardant vos intérêts personnels

SOUSCRIVEZ AUX

BONS DU TRÉSOR

TAUX D'INTERET DES BONS DU TRESOR		
Bons à 2 ans d'échéance	3	%
Bons à 1 an d'échéance	2,50	%
Bons à 6 mois d'échéance	2	%
Bons de 10 jours d'échéance	1,75	%



... doit travailler à faire des heureux.

Dans chacune des sphères tournantes de la Loterie dort un numéro qui fera parmi vous des heureux... et tous les acheteurs de la Loterie aident le SECOURS NATIONAL à soulager la misère. Achetez dès aujourd'hui votre billet

LOTIERIE NATIONALE

AVIS DE DECES

Madame Berthe VAYSSE, née COUYBA, et sa famille ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur VAYSSE Casimir

Ancien Maire

Chevalier de la Légion d'honneur décédé en son domicile, à Escamps, le 18 mars 1941, et dont les obsèques ont eu lieu à Escamps, le 20 mars 1941, à 10 heures 30.

AVIS DE DECES

Madame Veuve Arthur MONTEIL ; Monsieur et Madame Jules MONTEIL, Juge de Paix du canton Nord de Toulouse, et leurs enfants ; Monsieur et Madame PONS, née MONTEIL, et leurs enfants ;

Les familles MONTEIL, PONS, CLAMAGRAND, SAVIGNOL, RAMES et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Arthur MONTEIL

leur époux, père, grand-père, oncle et cousin, pieusement décédé, à l'âge de 82 ans, le 15 mars 1941, à Soulmolès (Lot) où ont eu lieu les obsèques.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve LAHONTAA ; Madame et Monsieur Albert LAHONTAA, photographe ; Madame et Monsieur Edmond LAHONTAA, négociant, et leur fille Paullette ;

Les familles LAHONTAA, de Bordeaux et CARIEAUX, de Libourne, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mlle Isabelle LAHONTAA

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS